

tuïte, & semble annoncer qu'il n'a pas beaucoup lu cet historien. Les éloges donnés à Moltza ne sont pas assez tempérés par la condamnation de la licence de ses luxurieux tableaux; il y a d'autres reproches à lui faire. — Il apprécie excellemment l'ouvrage de Beccaria, en le jugeant très-superficiel, *sans corps d'édifice, sans raisons suivies*; mais il croit qu'examiné avec réflexion il est favorable à la société; à celle des scélérats, je l'avoue (a), mais ce n'est pas là l'intention du vertueux auteur, c'est un hommage furtif & irréfléchi qu'il rend aux mânes paisibles & économiques de François Quesnay. Le jongleur Confucius devenu grand législateur, n'est pas la moindre illusion que notre auteur ait essuïée dans le grand nombre de ses observations (b). Trajan perdrait beaucoup de l'opinion très-avantageuse qu'en donne M^r. d'Albon, si on l'apprécioit sur les rapports des historiens les plus impartiaux & les mieux instruits (c). Je ne fais où l'auteur a vu que le Jésuite

(a) Absurdité de ce système, 15 Mars 1781. p. 410. — 15 Fév. 1782. p. 259 & autres cités *ibid.*, toujours en retrogradant jusqu'au 15 Sept. 1774. p. 370. Petites vues & manigances philosophiques qui ont produit cet avorton de jurisprudence criminelle, 15 Août 1779. p. 572. — Inconséquence & contradiction de l'auteur *ibid.* p. 575.

(b) I. Mars 1783. p. 350.

(c) V. le Journ. du 15 Juillet 1781. p. 409, 404 & autres *ibid.* — Catéch. phil. p. 488. — Et l'article TRAJAN dans le nouveau *Dict. hist.*